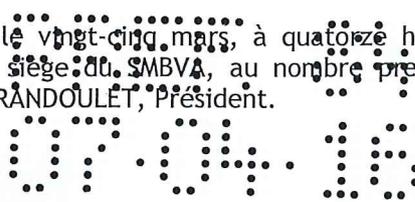




L'an deux mille seize, le vingt-cinq mars, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.



DCS n° 2016-09
Date de convocation : 16 Mars 2016
Délégués en exercice : 32
Titulaires : 13 Suppléants : 4 Absents non remplacés : 15
Quorum : 17
Votants : 17

ETAIENT PRESENTS :

M. CASTELLI - Mme JULIEN - M. MOUREAU - Mme ANCEY - M. SOLER -
M. RANDOULET - M. ROCHE - M. SANDEVOIR - M. BELLEVILLE - M. FENOUIL -
M. BISCARRAT - M. GARCIA - M. MARQUOT - M. MANETTI - M. LANGLADE -
M. TERRISSE - Mme LAFAURE

ETAIENT EXCUSES :

Mme HELLE - M. GRANIER - M. FAVIER - M. DEMANSE - Mme LORHO - M. GAMARD -
M. GROS - M. MUS

ETAIENT ABSENTS :

M. BEL - M. GUIN - M. PONCE - M. PERRAND - M. CHARLUT - M. AVRIL - M. ANASTASY

Secrétaire de séance : Mme Renée JULIEN

OBJET : Compte de Gestion 2015

Rapporteur : M. Michel TERRISSE

Le rapporteur expose les résultats budgétaires de l'exercice dressés par le receveur :

084005
TRES. AVIGNON MUNICIPALE



II-1
Exercice 2014

71300 - SM AMENAGT BASSIN VIE AVIGNON

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	244 788,69	715 212,66	960 001,35
Titres de recettes émis (b)	144 098,00	715 444,42	859 542,42
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	144 098,00	715 444,42	859 542,42
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	244 788,69	715 212,66	960 001,35
Mandats émis (f)	234 155,03	584 644,71	818 799,74
Annulations de mandats (g)	751,96	3 361,57	4 113,53
Dépenses nettes (h = f - g)	233 403,07	581 283,14	814 686,21
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		134 161,28	44 856,21
(h - d) Déficit	89 305,07		



RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	-65 268,66	0,00	142 331,12	0,00	77 062,46
Fonctionnement	134 161,28	134 161,28	108 189,23	0,00	108 189,23
TOTAL I	68 892,62	134 161,28	250 520,35	0,00	185 251,69
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	68 892,62	134 161,28	250 520,35	0,00	185 251,69

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur du Syndicat accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et validé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Comité Syndical sera invité à :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Janvier 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuer sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Considérer que la gestion est normale et que les résultats du Compte de Gestion de l'Exercice 2015 sont concordants avec ceux du Compte Administratif de ce même exercice,
- Déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



PROCES VERBAUX
DU 14 MARS 2016

Le Bureau, réuni le 14 Mars 2016, a émis un avis favorable.

Après avoir entendu le rapporteur,

LE COMITE SYNDICAL,

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion qui lui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2015 par M. Daniel LEROY, Comptable Public, Responsable du Centre des Finances Publiques d'Avignon Municipal.
- **ADMET** les opérations de la gestion 2015 pour les sommes indiquées par le dit compte.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Acte publié le : 07/04/2016



Pour extrait conforme
Le Président

Christian RANDOULET